L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 28 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

XII

On l'a dit, et rien n'est plus vrai: La femme ne se donne pas toujours par amour. La chute est plus souvent le résultat d'une surprise, d'une audace extrême de la part de l'amant, que l'entraînement d'une passion réelle. Parfois aussi, l'imagination joue, en ces sortes d'affaires, un rôle bien plus grand que le cœur; c'est ce qui explique les désillusions et les désenchantements de beaucoup d'unions.

Ce jour-là Paris était enseveli sous les teintes grises et le léger brouillard de la saison d'hiver; quelque chose comme un manteau de deuil pesait sur la cité et apportait la tristesse dans les âmes et une oppression pénible chez les natures nerveuses ou disposées à la mélancolie. C'est dans cet état que Mme Dachet allait apparaître à Prosper de Prévodal. Elle n'avait pris aucun repos. L'heure du déjeuner l'avait trouvée en robe de chambre, enfouie dans un fauteuil, au coin du feu de sa chambre à coucher, abîmée par la veille, absorbée dans la méditation.

—Je ne déjeunerai pas, dit-elle à la soubrette, seulement apportez-moi une tasse de chocolat.

Lorsqu'elle eut été servie, elle se leva et descendit au rez-de-chaussée; elle allait automatiquement faire sa promenade de tous les jours dans le petit jardin de l'hôtel, mais le jardin et les salons étaient déjà remplis d'ouvriers qui faisaient disparaître les vestiges de la fête.

Elle remonta dans son appartement, rejeta à droite et à gauche les grands rideaux des fenêtres, qui interceptaient la lumière, et voulut respirer un air plus pur.

Elle vit le ciel gris, l'atmosphère toute chargée de vapeurs brumeuses qui se résolvaient en une petite pluie fine, incessante et froide, et elle rentra vivement, tremblotante, et vint de nouveau se réfugier au coin du feu.

Un livre se trouvait sur le coin de la cheminée, elle le prit machinalement et l'ouvrit; ses yeux voulurent se fixer sur les caractères. Effort inutile! sa pensée était autre part. Le livre glissa de ses mains et tomba sur le tapis; sa belle tête se pencha sa main appuyée sur le bras du fauteuil; elle ferma les yeux et resta dans cette attitude contemplative et désolée. Bientôt deux larmes se firent jour à travers ses paupières closes et roulèrent comme des perles liquides sur ses joues décolorées. Les rêves de ses quinze ans étaient venus se placer dans sa pensée, et les désillusions de la réalité apportaient dans son cœur les plus mornes tristesses. Ainsi son mari ne l'aimait pas, il ne l'avait jamais aimée; son retour vers elle n'avait été qu'une comédie horrible et infâme dont elle n'entrevoyait pas le but,—mais à coup sûr ce but devait être odieux, infâme; il lui avait donné des rivales; il avait eu des maîtresses; il en avait encore; il était profondément vicieux.... Et c'était le baron Mittermann, l'associé de son mari, qui lui avait fait ces terribles confidences! Et le baron—un vieillard qui eût pu être son aïeul, l'ami de sa mère!—s'était cru autorisé à lui parler comme on parle à une courtisane; il lui avait offert de l'or; il avait pensé qu'elle pouvait se vendre comme les créatures vénales qui font trafic de leur corps!

Tout cela l'épouvantait et jetait la terreur, la honte, le mépris, la colère, le désespoir dans son âme. Parfois, elle se prenait à douter de la réalité de toutes ces choses et se croyait le jouet d'un épouvantable cauchemar que le réveil allait faire disparaître.

Alors, elle ouvrait ses yeux et reconnaissait qu'elle était bien éveillée, elle fermait ses yeux aussitôt comme pour fuir l'implacable vision.

Ce fut à ce moment que la femme de chambre annonça M. le comte de Prévodal.

Elle fit un bond sur son fauteuil et dit à la servante:

—Je n'y suis pour personne!

—J'ai prié madame de m'excuser, mais comme je n'avais aucun ordre, j'ai dit à M. le comte que Madame était chez elle.

Elle resta un instant irrésolue.

Puis, d'un mouvement fébrile, elle se leva et dit à la domestique:

—Priez M. le comte de Prévodal d'attendre et venez m'aider à m'habiller.

Vingt minutes plus tard, Mme Dachet entrait dans le petit salon où Prosper, anxieux mais fermement décidé à l'aveu de sa passion, attendait la venue du banquier.

Il y avait sur elle une certaine pâleur, résultat de l'insomnie, il ne restait sur la figure de la jeune femme aucune trace de ses douloureuses préoccupations.

—Madame, dit le comte de Prévodal, s'avançant tout préliminaire et marchant droit à son but, cette nuit, en dansant avec vous, mes lèvres ont trahi mon cœur, un cri de suprême admiration est sorti de ma bouche. A ce cri vous avez répondu par deux mots qui ont été pour moi une révélation. "Vous aussi!" avez-vous répondu; et dans ce moment, quelque chose comme de la terreur, le souvenir d'un fait récent et plein d'angoisse, s'est répandu sur votre figure et dans votre regard.... Qui donc a osé vous dire que vous n'étiez belle? qui donc a osé vous dire qu'il ne vous aimait?

L'imprévu de ces deux questions, leur hardiesse même troubla au dernier point Mme Dachet; elle voulut y répondre en paraissant offensée, et relevant la tête, considéra un instant Prosper; mais le regard de celui-ci, à la fois doux et plein de flammes fascinatrices, arrêta son regard et le fit tressaillir. Elle se croyait forte dans son indignée de l'espèce d'inquisition que M. de Prévodal voulait exercer sur sa vie, et voilà qu'elle se trouvait faible, inquiète, subjuguée devant l'homme qui entrait si brusquement dans son existence. Il se fit une réaction violente en elle; ses nerfs se détendirent, sa poitrine se gonfla et des larmes involontaires jaillirent de ses yeux.

Il est incontestable qu'en ce moment l'explosion de ses douleurs passées et de celles que l'avenir pouvait lui infliger, lui avait fait perdre la conscience de son rôle et le sentiment de la présence de Prosper.

Quand cette douleur se fut calmée, elle sentit l'une de ses mains emprisonnée dans deux mains enfiévrées, aux pulsations ardentes. Elle voulut la retirer; la résistance qu'elle ne put vaincre la retint malgré elle.

Alors Mme Dachet essaya de se lever pour fuir cette étreinte, mais M. de Prévodal était à genoux à ses pieds; elle retomba dans son fauteuil.

—Vous êtes barbare! lui dit-elle.

—Moi! s'écria le jeune homme, oui je serais barbare en effet, si ces larmes étaient par moi, si ces sanglots, qui brisent le cœur, étaient nés d'une de mes actions, si j'étais la cause de ce désespoir violent. Mais larmes, sanglots, désespoir cachent un mystère, une peine secrète qui vient d'un autre, et cet autre, je veux le connaître, car je vous aime et je suis jaloux!

Une femme peut bien ne pas aimer l'homme épris d'elle, mais elle consent difficilement à laisser croire à l'amant qui elle existe pas.

Il sembla à Mme Dachet qu'il suffirait d'un mot pour la délivrer de cette situation pénible dont l'issue ne lui apparaissait pas nettement:

—Je n'aime personne! dit-elle.

—Comme amoureux est un singulier animal! La seule assurance qu'un rival n'est pas plus heureux que lui, peut, parfois, le rendre parfaitement heureux, ce qu'il faudrait à prouver que l'amour n'est qu'un suprême égoïsme.

Prosper éprouva ce sentiment; mais le regret entra aussitôt dans son cœur.

—Jurez-le moi! s'écria-t-il.

Cette exigence était d'une imprudence extrême.

Elle réveilla Mme Dachet de l'espèce de torpeur qu'elle subissait: sa dignité de femme se révolta.

D'un mouvement violent elle se dégagea de l'étreinte de M. de Prévodal, et la joue empourprée, belle et fière, elle dit au jeune homme:

—Ah! c'en est trop, monsieur! Qui vous a donné le droit de m'interroger? Etes-vous mon mari? Etes-vous mon amant? Ai-je donc été si faible tout-à-l'heure que vous ayez pu penser que j'autorisais votre conduite et que j'allais céder à votre passion?

Elle fit un pas vers la porte.

Mais, plus prompt qu'elle, Prosper y était déjà.

Il la vit de nouveau à ses pieds,—cette fois timide et suppliant.

—Pardonnez-moi, dit-il d'une voix douce; écoutez-moi.

Et comme Mina semblait hésitante, il s'empressa d'ajouter:

—Mon père est mort avant que je visse le jour, ma naissance a coûté la vie à ma mère. Je n'ai eu ni frère ni sœur, ni amis de mon âge à aimer. Toute ma vie, jusqu'au jour où je suis arrivé à Paris, s'est écoulée dans les vastes solitudes de mon pauvre pays, ou en face de cette solitude plus vaste encore, l'Océan! Lorsque l'enfant a fait place à l'homme, lorsque mon cœur m'a révélé que la créature humaine n'était pas faite pour vivre seule, qu'il y avait un bien supérieur à la vie: aimer et être aimé! J'ai entendu des voix sortir du sein des eaux, du milieu des airs, des entrailles de la terra, et ces voix m'appelaient: puis, mille fantômes charmants me sont apparus et m'ont dit: "Viens à nous.... Nous sommes l'amour, la gloire, l'amitié, le bonheur, la vie enfin!.... J'étais libre, seul au monde, riche. J'ai écouté ces voix, je me suis mis à la poursuite de ces visions enchanteresses, et je suis venu à Paris où vous m'êtes apparue comme la réalisation la plus parfaite de ces divins fantômes. En vous voyant pour la première fois, il m'a semblé que je vous connaissais depuis longtemps, que je retrouvais en vous une de mes visions d'autrefois, la plus belle, la plus parfaite, celle dont la voix faisait palpiter mon cœur et frémir tout mon être, mais avec cette différence que la réalité était mille fois plus séduisante que l'ombre,—et je me suis pris à vous aimer de cet amour jaloux, puissant et fougueux qui ne souffre ni la rivalité, ni le partage, ni l'obstacle; que rien n'abat et qui ne peut être ni dominé, ni vaincu. Pouvais-je garder ce secret enfoui dans mon cœur! Pouvais-je dire à mon regard, ferme-toi; à ma main lorsqu'elle pressait la vôtre: ne frémis pas; à mes lèvres: gardez le silence; à tout mon être: sois indifférent! S'il est des lois qui ordonnent de pareilles choses, je ne les connais pas et ne veux point les connaître. Ce sont des lois impies et sacriléges! Vous me demandez qui m'a donné le droit de vous interroger! Mon amour, vos larmes de tout à l'heure qui m'ont assez appris que vous étiez malheureuse; ces paroles sorties de votre bouche: "Je n'aime personne!" Je vous adore et vous voulez que je ne sois point ému de ces larmes, de ces souffrances! Vous voulez que je n'essaie point de faire disparaître les unes et d'appaiser les autres! Votre cœur est sans affection, il n'appartient à personne, et vous me demandez de n'en point désirer la possession, de ne pas chercher à y graver mon souvenir! Oh! madame, c'est exiger de la fleur qu'elle soit sans parfum, du soleil qu'il n'ait ni rayonnement ni chaleur!.... Je pourrais vous obéir, que je m'y refuserais avec une indomptable énergie, et si mon amour était un crime, je jure ici que ce crime ne me laisserait nul remords et que la perte de la vie seule pourrait anéantir cet amour.

Il y avait bien des sophismes dans ces paroles, mais il y avait encore davantage de passion, et la passion, en s'adressant au cœur, en le charmant, ne laisse point à l'intelligence la faculté de discerner la vérité de l'erreur.

Il ne faudrait pas conclure de cette observation que Mme Dachet partageât complètement l'enthousiasme de Prosper: ce serait aller au-delà de la vérité. Cependant elle était vivement émue; ce chaud langage qui vibrait à ses oreilles comme une musique céleste, faisait frissonner son corps et lui révélait les joies, encore inconnues pour elle, d'une passion vraie. Jadis, aux premiers jours de son mariage, quelques lueurs de ces joies lui étaient apparues, mais bientôt l'indifférence de son mari, l'abandon dans lequel il l'avait laissée, la vie solitaire de recluse qu'elle avait menée, toutes ces choses l'avaient replongée dans l'obscurité, et il n'était resté de la femme qu'une ilote soumise, craintive et ignorante, sans énergie pour le bien comme pour le mal.

(A continuer.)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissemnt d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.
No 56 Passage de la Bourse,
1er oct—1m

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Leilbon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandées, 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ÉTATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE.)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellents. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté à la question des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de première chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

1716v—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
25sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août.—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

12 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc.—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET et F. CHARLET,
18 juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril,
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril,
FRANCE, Trudelle, samedi, 22 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

De Brême. de la Nlle-Orls.
Hannover... 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct, pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ
Frankfurt... 15 mars environ 19 avril
Hannover... 12 avril " 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......$35 en or.
Entrepont.......15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 30 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage.......$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4460— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. Arrivée.
Exprès.....7.30 A. M. | Malle.....10.00 A. M.
Malle.....5.00 P. M. | Exprès.....9.20 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.
CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart. Arrive.
Express.....7:30 A. M. | Mail.....10:00 A. M.
Mail.....5:00 P. M. | Express.....9:20 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. | Départs du Lac.
6 heures A. M. | 7 ½ heures A. M.
8 | 9
10 | 11 ½
Midi | 1 ½
2 P. M. | 3 ½ P. M.
4 | 5 ½
6 |

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. ARRIVEES.
Express.....7:20 A. M. | Express.....12.30 A. M.
Malle.....5:20 P. M. | Malle.....10.00 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. ARRIVE.
Express.....7:20 A. M. | Express.....12.30 P. M.
Mail.....5:20 P. M. | Mail.....10.00 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lahadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour ces marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 8 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret au dépôt.
CHR. A. WHITNEY CO., Agents.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1867.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie.....$455,328 93
Primes de mer.....62,839 56
Primes de rivières.....75,231 32 — $593,399 81

En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875.....137,568 14
Primes remboursées.....34,972 22 — $172,540 36

Montant net des primes.....$420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc.....30,631 13
$451,490 58

A déduire—
Réassurances.....$26,345 83
Pertes par les incendies.....$110,972 73
Pertes sur mer.....16,842 69
Pertes sur les rivières.....30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate).....42,483 47
Commissions aux agents.....27,148 59
Dépenses générales des agences.....$7,739 12
Dépenses générales du bureau local.....27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.....12,077 24—47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville.....29,294 — 331,177 80
Profits nets.....$120,312 78

A déduire:—
Dividende payé en août.....$25,000
Dividende déclaré.....25,000—$50,000
Réservés pour réclamations non réglées.....15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières.....$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires.....238,591 91
Actions et bons.....93,574 50
Effets à recevoir.....22,387 68
Primes en voie de recouvrement.....73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission.....10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances.....4,137 6
Comptes en suspens.....3,214 32
Divers débiteurs.....7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20.....56,822 61
En caisse.....36,250 24
$652,827 95

PASSIF.
Réservées pour risques non expirés.....$137,568 14
Dividende déclaré.....25,000 00
Dividende non collecté.....10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées.....15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Pouts, D. D. Rogers.
19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu.....$350,536 87
Primes sur les risques de mer.....65,189 62
Primes sur les risques de rivières.....34,724 21
Total.....$450,7
En moins
Primes sur risques non expirés.....$120,861 47
Primes remboursées.....1,951 60 $122,813 07
Primes nettes acquises.....$328,137 73
A ajouter:—
Intérêts.....$9,185 35
Profits et pertes.....5,360 40
Primes sur l'or.....254 92 14,800 67
$342,9 40

Pertes payées
Sur les risques de feu.....$90,741 55
Sur les risques de mer.....15,954 27
Sur les risques de rivière.....6,892 83
Pertes en litige.....5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.....23,481 46 142,792 11
Réassurances.....16,310 42
Réfaction (rebate).....31,818 98
Commissions d'agences.....27,339 65
Dépenses d'agences.....7,780 84
Taxes et Licences.....10,568 50
Dépenses de bureau.....27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.....8,547 16
Frais de Cours et d'avocats.....47 52 270,267 94
Bénéfice net.....72 67 7

ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk.....$51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.....20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank.....6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe.....19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,902 42 évalués à.....27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association; $161,122 73, évalués à.....48,338 78
Effets à recevoir pour primes.....7,560 93
Prêts sur hypothèques.....140,573 22
Prêts sur nantissements.....24,124 94
Effets à recevoir.....15,921 60
Bons.....32,413 88
Actions.....23,556 78
Primes en voie de recouvrement.....41,688 42
Propriétés foncières.....74,174 77
Dû par divers.....11,814 99
Bons des Etats-Unis.....11,580 75 $555,524

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30).....$295,650 00
Effets à payer.....666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés.....544 50
Primes sur risques non terminés.....120,661 47
Pertes non réglées.....29,293 45
Dû à divers.....7,008 84
Fonds de réserve.....11,029 07 482,854 01
Surplus.....$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire,
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 010) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire.
MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875.....$177,707 87
Sur les risques d'incendie.....$127,543 00
Sur les risques maritimes.....17,746 78
Sur les risques de rivière.....32,418 09 — 177,707 87

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie.....23,972 46
Sur les risques maritimes.....4,625 61
Sur les risques de rivière.....17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate).....20,976 06
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875.....15,315 50
Réassurances.....16,674 22
Primes remboursées.....1,056 91
Loyer.....3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins.....13,508 85 71,439 15 117,677 27
Profits.....$60,030

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,989 40
Réserve pour pertes en suspens.....1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour.....20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie.....12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville.....$49,322 77
Prêts sur nantissement.....28,337 16
Effets pour primes à courte échéance.....7,296 31
Actions de banque et autres actions.....31,840 25
Biens fonciers.....34,324 7
Prime en voie de perception.....22,663 90
En banque.....$84,738 86
Balance dans la banque d'Amérique.....542 98—85,280 84
Total de l'actif.....$260,030 80

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104.....rue du Canal.....10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu.....$569,621
Sur risques de mer.....52,556 10
Sur risques de rivières.....55,983 06
Total des primes.....$678,160 22
En moins, primes non expirées.....131,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875.....$556,692 22
Pertes payées—
sur risques d'incendie.....$267,344 44
Sur risques de mer.....47,782 44
Sur risques de rivières.....12,344 65
$327,476 90
Taxes.....35,609 93
Réassurances et primes remboursées.....26,849 73
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt.....54,380 07
$454,260 67
Profit.....$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.....$282,814 42
Bons de la ville.....216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres.....73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages.....327,279
Effets à recevoir.....58,917
Primes en voie de recouvrement.....94,404
Bons de l'Etat.....850
Actions d'assurance.....19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.....10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association.....
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall.....5000 00
En caisse.....106,567 29
$1,222,899 54

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie.....$201,306 60
Primes de mer.....42,344 53
Primes des rivières.....112,114 32 $355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.....276,197
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé:
Sur risques d'incendie.....$69,347 68
Sur risques de mer 15,447 32
Sur risques de rivières.....55,553 91—$140,348
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c......73,706—214,054
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital).....$62,132 13
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.....$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques.....$6,943—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 37,429 56
Argent en banque.....32,089 94—200,339 54
Propriétés foncières.....118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres.....153,581
Primes en voie de recouvrement, compter d'affaires en suspens, &c.....37,314 1
Total de l'actif.....$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sml'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forchheimer,
Joseph B Wolfe, E. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentall, A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie.....$90,384 56
Primes sur les rivières.....13,066 56
Primes maritimes.....9,042 33
112,493 35
Moins, primes remboursées.....2,425 66
$110,067 79

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie.....$22,189 66
Pertes sur les rivières.....16,422 13
Pertes sur mer.....816 17
$39,427 94
Réassurances.....4,589 81
Loyer.....2,500 00
Taxes.....3,850 36
Réfaction (rebate).....10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt.....6,487 30
Réservé pour risques non terminés.....27,171 00 93,804 86
16,263 93

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement.....$6,739 07
Prêts garantis par hypothèque.....$21,006 12
Effets à recevoir pour primes.....12,460 96
Actions, bons et autres obligations.....143,596 83
Propriété foncière.....5,447 24
Primes en voie de recouvrement.....18,100 68
En caisse.....27,862 54
$243,494 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussermet, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1872:
Primes sur l'incendie.....$129,031 46
Primes de mer.....24,810 02
Primes de rivières.....$6,987 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872.....42,009 09
Total.....$261,... 9
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année.....50,126 43
$211,063 67

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie.....$64,817 39
Sur les risques de mer.....17,696 31
Sur les risques de rivières.....13,831 71—126,344
En moins.....$110,219 47
Réfaction (rebate), 15 pour cent.....$6,565
Réassurances.....15,633 5
Dépenses, taxe, licence, intérêt.....2,446 39
Réservé pour pertes non réglées.....20,000 00—45,641
Bénéfice net.....$61,597 07

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.....$59,718
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis.....204,047
Primes en voie de recouvrement.....421 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc......2,353
Propriété foncière.....4,557
Billets d'actions (stock notes).....262,226 18
$533,226 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré
Intérêt sur le capital payé.....10 pour cent.
Dividende sur le susdit.....5
Dividende sur primes remboursées.....15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braes, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
G. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman. W. B. Thompson.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:
Sur risques de feu.....$114,063 32
Sur risques de mer.....59,281 37
Sur risques de rivières.....29,656 82
Total des primes.....$203,000 53
Moins primes rendues.....3,164 77
Primes acquises.....$199,846
Déduit—Pertes par le feu.....$45,105 68
Pertes sur mer.....42,115 79
Pertes sur rivières.....15,476 53
$102,695 87
Réassurances.....21,916 79
Réfactions (rebate).....3,643 67
Taxes.....7,680 33
Loyer.....3,750 00
Dépenses, et profits et pertes.....34,618 18
$182,...
Réservé pour primes non-terminées.....$17,830 88

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes.....
Comptant.....42,438
Comptes en voie de collection.....18,866 2
Billets recevables.....
Prêts sur garanties.....60,050 00
Prêts sur hypothèques.....41,346 89
Stocks et Bons.....5,870 20
Installations de bureaux et meubles.....2,609 08
En mains des agents en Europe, etc.....5,125 43
$396,517
Moins intérêts non-payés et dividendes.....2,196
$394,320 80

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W SAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Banque Nationale Mutuelle
A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,
Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:
Prets et escomptes, en or.....$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency.....535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation.....50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques.....33,646 31
Dû par des agents de réserves, approuvés.....41,603 53
Dû par d'autres banques et banquiers.....20,028 56
Propriétés réelles, meubles et installations.....89,324 81
Primes payées sur bons et or.....3,288 07
Changes sur Clearing-House.....112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales.....2,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels).....1,483 79
Espèces en monnaie d'or.....12,382 41
Billets legal tender.....128,000 00—277,875 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis.....2,250 00
Total.....$1,076,542 18

PASSIF:
Fonds de capital payé.....$300,000 0
Fonds de surplus.....135,104
Billets de Banque Nationale en circulation.....45,000 00
Dépôts individuels, en or.....14,406 94
Dépôts individuels, en currency.....516,959 53
Dû aux banques et banquiers.....2,718 99
Anciens dividendes non-payés.....358 68
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent.....12,000 00—12,353 68
Total.....$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
31décjanv—10

ASSURANCES.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.....$1,791 7
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.....5,845
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.....$5,499 96
Escompte de billets payés avant l'échéance.....147 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.....1,281 48
$7,034 14
112 4
Bénéfice net.....$7,127 06 $7,127

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilége de vendeur.....$84,805 77¼
Propriétés foncières.....9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.....$1,661 41
Currency des Etats-Unis.....144 25¾ 1,810 67¾
Effets à recevoir.....7,160 15
Divers débiteurs.....590 77
Installations.....1,000 00
Intérêt courant.....265 88 — 105,172

Actions payées en plein.....79,150 00
Actions payées en partie.....2,792 85
Scrip.....4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé.....127 20
Effets à payer.....400 00
Divers créanciers.....402 70
Surplus de l'actif.....16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

A. SAULET, Secrétaire.
J. A. FERNANDEZ, Président.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 132 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies.....$52,641
Primes de rivières.....1,112 8
Total des primes.....$53-815 15
En moins—primes non expédiées.....35,876 75
Montant net des primes.....$17,938 87
A déduire
Pertes par les incendies—payées.....$ 226 88
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.....12,184 96 12,321
Montant réservé pour pertes non réglées.....$5,546 85

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450.....$151,222
Propriétés foncières appartenant à la compagnie.....17,500 00
Prêt garanti par des actions.....1,002 00
Actions appartenant à la compagnie.....37,550 00
Bons des Etats-Unis.....5,000 00
Effets à recevoir.....5,236 98
9 pour cent d'intérêt.....13,250
Intérêt.....10,442 44
Primes en voie de recouvrement.....27,430 56
Effets à recevoir pour primes.....509 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier.....13,418 73
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence.....3,049 71
Capital souscrit en voie de règlement.....65,451 50
$355,942

PASSIF.
Capital, 4,182 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action.....$313,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées.....17,338 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé.....17,538 40
Montant réservé pour perte non réglées.....5,545 85
Salaires non payés.....769 11
$355,942 55

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 jour de ... A. D. 1874.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu.....$60,583 60
Mer.....13,839 20
Rivières.....59,151 3
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875.....15,745 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875.....17,200 00
Montant net des primes.....
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières.....$3,543 $43,161 19
Réfaction (rebate).....25,324 22
Réassurances.....3,599 06
Primes remboursées.....1,325 10
Taxes.....14,211 50
Casuel.....2,170 42
Loyers.....6,588 33
Dépenses.....15,408 48
$117,896 38
Moins Intérêts profits et pertes.....20,192 18— $97,73
Bénéfice net.....$34,

Effets à recevoir $226,984 42
Mobilier.....4,923 92
Actions du Harbor boat.....850 00
Bons de la Ville.....1,320 00
Actions de la banque de l'Etat.....3,600 00
Comp pour les recouvrements net.....14,422 81
En caisse.....96,100 00
$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés.....$862,755
Prêts sur demande.....65,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation.....300,000
Primes sur les bonds ci-dessus.....28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation.....15,500
Actions et bonds divers.....22,282
Dû par des banques et des banquiers éloignés.....9,155 0
Mobilier et accessoires.....
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main.....112,000
Comptant en caisse.....451,896 96
Dû dans les banques de New-York.....204,880 1 768,496
Total de l'actif.....$1,880,441

PASSIF.
Capital payé.....$300,000
Excédant de fonds.....57,000
Billets émis.....267,100
Dépôts.....1,173,804
Dû à des banques et à des banquiers éloignés.....44,159
Profits bruts pendant les 6 derniers mois.....87,565
Moins dépenses et taxes.....19,608 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires).....
Total du passif.....$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
Rue Carondelet.....3
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie.....$360,073 83
Sur risques de rivières.....231,229 76
Sur risques de mer.....44,116 41—$635,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875.....$89,742 00
Primes remboursées.....9,925 50— 99,667
Montant net des primes.....$535,7

PERTES PAYEES, SAVOIR
Sur risques d'incendie.....$134,367 30
Sur risques de rivières.....126,482 53
Sur risques de mer.....8,320 —$269,170 5
Réassurances.....14,269 62
Réfaction (rebate).....15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville.....22,418 46
Dépenses brutes, bureau local et agences.....52,899 31
Comptes et pertes.....16,031 40—$390,482
Balance.....$145,169
Plus intérêts, escomptes et épargnes réalisés.....105,054
$250,224
En moins 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé le second dû.....110,000
Bénéfice net.....140,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements.....23,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4.....$117,128

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.....$394,482 15
Comptes en voie de recouvrement.....50,328 47
Effets à recevoir, pour primes et sur actions et bons.....522,922 04
Effets à recevoir à courte échéances.....38,011 45
Actions de banques et assurances.....218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville.....79,549 86
Bons de la ville et autres bons.....110,681 56
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.....5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.....5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et orphelins juifs.....2,000 00
Propriétés foncières.....80,135 00

PASSIF:
Capital.....$1,100,000 00
Réservé pour risques non expirés.....89,742
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875.....177,655 22
Capital surplus.....115,815 63—1,486,214

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 23 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, le SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875; et il a été déclaré un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires ($471,769 55) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875, et des primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Britton,
John Rooke, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lyttl. Lyon,
Samuel B. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Adams, James S Prestidge
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Samuel Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. B. Wheelock,
John J. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan
E. F. Kahleman.

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes.....$753,975 67
Tirés en découvert.....4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.....300,000
Bons des Etats-Unis pour en caisse.....100,000 00
Autres stocks et Bons.....2,000
Dû par des agents de réserve et de réserve.....55,657
Dû par des banques nationales.....7,144 2
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat.....1,351
Propriété foncière, mobilier et installations.....5,900 57
Dépenses courantes et taxes payées.....11,165 3
Primes payées.....40,000 0
Echanges pour le Clearing-House.....104,212 55
Billets d'autres banques nationales.....5,975 9
Petite monnaie (y compris les nickels).....641 6
Espèces.....27,673
Billets Legal Tender.....120,112
Total.....$1,621,409

PASSIF:
Capital payé.....$300,000
Surplus.....50,000
Autres profits non partagés.....27,022
Billets de banques non rachetées.....263,996
Dividendes non payés.....346 5
Dépôts individuels.....$285,591
Certificats de dépôts, payables sur demande.....600 38
Chèques certifiés.....11,912
Chèques des caissiers non payés.....24,987 —1,025,141
Dû à d'autres banques nationales.....13,686 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat.....
Total.....$1,621,409 94

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN,
Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. FEUDHOMME,
L. E. GAIN,

Banque Nationale de l'Union,
A LA
NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires le
JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.....$767,805
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.....500,000
Autres actions, bons et hypothèques.....306,632
Dûs par des agents de rachats et de réserve.....60,057
Dû par d'autres banques nationales.....950
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.....55,894
Propriétés foncières, mobilier et installations.....46,370 1
Dépenses courantes et taxes payées.....25,548
Echanges pour le Clearing House.....235,056
Billets d'autres banques-nationales.....20,075
Petite monnaie y compris les nickels.....218 1
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or.....3,557 4
Billets legal tender.....126,206 0
Total.....$2,158,969 94

PASSIF.
Capital payé.....$800,000
Autres profits non divisés.....42,029 0
Billets de banque nationale en circulation.....449,537 0
Dividendes non payés.....4,415 8
Dépôts individuels.....
Certificats de dépôts payables sur demande.....
Dû à d'autres banques nationales.....
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers.....387,487 2
Total.....$2,158,969 94

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

LE Conseil d'Administration, arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Reçu pendant l'année 1875:
Admissions.....$ 235 00
Quotités.....2110 25
Pic-Nic.....
Diplômes, Badges, Amendes.....26 10
Intérêt sur $300 à 5 pour cent.....40 00
Balance en caisse le 1er janvier 1875.....852 07 $3272 62
A déduire, dépenses pour l'année 1875:
Assurance du Mobilier.....$ 12 10
Docteurs.....475 00
Pharmaciens.....533 90
Secrétaire, 3 trimestres.....75 00
Commission du collecteur, 10 pour cent.....273 15
Annonces et impressions.....117 70
Secours en argent.....5 00
Funérailles.....306 00
Actions de la Tombe (remboursées).....330 00
Secours pour les Inondés.....20 00
Divers frais.....92 70 2338 55
Balance en caisse 1er janvier 1876.....$934 07
A y ajouter, actif de la Société:
Mobilier, Bannières, &c......$ 800 00
Deux Actions de Banque.....50 00
La Tombe et Terrain.....4141 00
Billets en recouvrement (balance du Collecteur).....467 10
En recouvrement (balance du Secrétaire).....28 50 $5486 60
Actif au 1er janvier 1876.....$6420 67
Plus quotités dues jusqu'à ce jour en voie de collection.....456 00

Le 1er janvier 1875, la Société se composait de.....241 membres.
Admis dans le courant de l'année.....31 272 m.
Sur lesquels il faut déduire:
Décédés.....6
Rayés aux Assemblées générales.....52
Absents démissionnaires.....6
Effectif actuel.....
Classés comme suit:
Membres Actifs.....182
" Honoraires.....32
" Bienfaiteurs.....18
Total.....206 m
11janv—